



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires et de la mer**

Service de l'Environnement
Guichet Unique de la Police de l'Eau et de la Nature
Affaire suivie par : Sandrine Delayen
03 21 50 30 18
sandrine.delayen@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le **20 JUIL. 2020**

\\d62-ser\dossiers\SER\02-Communes\Rivière-62712\souterrain\Forage SAE Domaine Mont
St Vaast\Création\courrier opposition tacite.odt

LRAR

Monsieur,

Vous avez déposé le 21 janvier 2019 un dossier de déclaration auprès du Service de l'Environnement en charge de la Police de l'Eau, enregistrés sous le n°62-2019-00026, relatif à la création de deux sondages de recherche d'eau en vue de créer un forage d'irrigation sur la commune de RIVIERE au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R 214-1 du code de l'environnement.

En date du 7 mai 2019, il vous a été demandé de bien vouloir **compléter** votre demande **avant le 7 juillet 2019**.

A ce jour, tous les éléments demandés n'étant pas parvenus, je vous informe que conformément à l'article R.214-35 du Code de l'Environnement, **votre projet fait l'objet d'une opposition tacite**.

Dans l'hypothèse où l'aménagement envisagé serait maintenu, je vous précise que celui-ci devra faire l'objet d'un **nouveau dépôt de dossier en trois exemplaires** auprès du Guichet Unique de Police de l'Environnement.

Enfin, je vous rappelle que les travaux ne doivent pas être commencés avant régularisation de votre projet au titre du code de l'environnement, sous peine de sanctions pénales.

SAE Domaine du Mont Saint Vaast
21, Rue Louis Blondel
62223 ANZIN SAINT AUBIN

